

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 16

N° 1463 / 15.08.1

Monsieur le Président de l'équipe
PANTHERES NOIRES
K I G A L I

Objet: Autorisation d'utiliser le
terrain du Stade Régional
de NYAMIRAMBO; les Mardi,
Mercredi et Jeudi.

Monsieur le Président,

Référence faite à votre lettre du 14
Avril 1986 et dont l'objet est repris en marge; j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que l'autorisation sollicitée vous est accordée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col SEM.



Recd by
DSS
16/04/86

PANTHERES NOIRES
B.P. 498
K I G A L I . -

KIGALI, le 14 APR 1986

Autorisé par:	D6 SL
Date entrée:	14/4/86
N° Chambre:	3082/5.08

Tupper
disposés
répondu
retenu
28^e m
16/4/86

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
à
K I G A L I . -

Accord.
OBJET : Demande utilisation du
terrain de Football du
Stade régional de
NYAMIRAMBO.

Monsieur le Ministre,

L'équipe PANTHERES NOIRES rencontrera
le 20 Avril 1986 l'équipe ZAMALEK d'EGYPTE en match retour. Je vous demande
l'autorisation de disposer du terrain de Football du Stade régional de
NYAMIRAMBO les Mardi, Mercredi et Jeudi.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération distinguée.

BUREGEYA Bonaventure
Lieutenant Colonel
Président du Comité de Direction
du Club Panthers Noires